

EPIDOR

GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

AVIS AUX USAGERS n°2022-202

Information

Rivières : Dordogne, Isle, Vézère

Départements : Corrèze, Lot, Dordogne, Gironde

Modalités de la gestion collective des risques liés à la randonnée nautique non motorisée sur le domaine public fluvial

La randonnée nautique non motorisée en canoë-kayak est très largement pratiquée sur les rivières du domaine public fluvial du bassin de la Dordogne. De nombreux opérateurs touristiques (loueurs, clubs, campings) exercent la location de matériel pour cette activité. Le public concerné est composé en grande partie de pratiquants peu expérimentés.

Les rivières domaniales du bassin de la Dordogne présentent la plupart du temps un niveau de difficulté faible qui les rend facilement accessibles, mais dans certaines conditions des passages peuvent présenter des difficultés particulières et des risques.

La gestion des risques liés à la randonnée nautique sur les cours d'eau du domaine public fluvial du bassin de la Dordogne concerne l'ensemble des acteurs : l'utilisateur, le promoteur d'activités de randonnée nautique (opérateurs touristiques, loueurs de canoë-kayak...), le maire, l'Etat et EPIDOR. Les syndicats de rivière contribuent à cette gestion sur certains secteurs, ainsi que les loueurs de canoë-kayak qui peuvent intervenir sur le domaine public fluvial avec l'autorisation préalable d'EPIDOR.

Nous vous invitons à prendre connaissance et à diffuser la fiche d'information sur les bonnes pratiques dans le domaine public fluvial concernant la randonnée nautique non motorisée.

Lien de téléchargement :

https://dpf-dordogne.fr/wp-content/uploads/2022/07/fiche_randonnee_nautique.pdf

EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Place de la Laïcité - 24250 Castelnaud-la-Chapelle - www.eptb-dordogne.fr

Service du Domaine Public Fluvial

Tél 05 57 51 06 53 - Fax 05 53 28 29 60 - dpf@eptb-dordogne.fr - www.dpf-dordogne.fr

